

Visitez notre site pour plus d'informations : [www.cpne.ch](http://www.cpne.ch)  
[www.cpne.ch/les-poles/commerce-et-gestion](http://www.cpne.ch/les-poles/commerce-et-gestion)

GDC-Art.32-nov-2022

Nos partenaires et collaborations :



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**Département de la formation, de la digitalisation et des sports**

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Certification professionnelle pour adultes

**CPNE** centre de formation  
professionnelle  
neuchâtelois

**Commerce et  
Gestion** Rue de la Maladière 84  
2002 Neuchâtel



## GESTIONNAIRE DU COMMERCE DE DÉTAIL PAR L'ART.32

Diplôme : **CFC pour adultes**

**CPNE** centre de formation  
professionnelle  
neuchâtelois

*Votre talent,  
notre engagement !*

## GESTIONNAIRE DU COMMERCE DE DÉTAIL CFC Art.32



### Description de la profession

Le-la gestionnaire du commerce de détail conseille la clientèle et propose des biens et des services (alimentation, vêtements, électronique de consommation, habitat, papeterie, etc.). Il-elle renseigne la clientèle sur l'assortiment (gammes de produits, rapport qualité/prix, nouveautés) et sur les prestations de son commerce (garantie, offres spéciales, service après-vente, avantages sur la concurrence). Il-elle gère également le renouvellement et les commandes des marchandises et veille à disposer de stocks suffisants.

Les activités du-de la gestionnaire du commerce de détail varient en fonction du magasin qui l'emploie. S'il-elle travaille dans une grande surface, il-elle se spécialise dans une gamme de produits particuliers. Dans les petits commerces, ses tâches sont plus variées, puisqu'il-elle est amené-e à effectuer toutes les opérations de la vente.

### L'Art.32 de l'OFPr

S'adresse à des adultes au bénéfice d'une expérience professionnelle importante dans la profession visée.

L'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) permet d'obtenir, en emploi, le même titre professionnel que celui couronnant un apprentissage conventionnel.

### Conditions d'admission en formation

- ▶ Être en possession de l'autorisation du service de la formation professionnelle, de votre canton de domicile.
- ▶ Avoir une expérience professionnelle dans une occupation correspondant au minimum à 1 an à 100% dans le domaine.
- ▶ Fin de scolarité obligatoire ou niveau de français B1, oral et écrit.

### Modalités de la formation

La durée de la formation est de 2 ans, 2 soirs par semaine (18h30 – 21h) (hors vacances scolaires).

Les cours débutent en août.

Lieu de formation : Neuchâtel

Un ordinateur personnel (PC) récent est nécessaire pour le suivi des cours.

### Méthodes pédagogiques

La méthode s'appuie sur votre expérience afin de faire le lien entre votre pratique et la théorie.

### Concept de la formation est organisé selon 4 domaines de compétences opérationnelles :

- Gestion des relations avec la clientèle
- Gestion et présentation des produits et des prestations
- Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations
- Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche

### Culture générale

Un complément de culture générale est intégré à la formation.

### Conditions d'obtention du CFC

Le-la candidat-e doit posséder, au moment des examens finaux, au moins 5 ans d'expérience professionnelle tous domaines confondus dont 3 ans à 100 % dans le domaine de la vente.

### Titre obtenu

Gestionnaire du commerce de détail CFC

### Financement

Les personnes, sans titre de formation professionnelle initiale, peuvent bénéficier d'un financement complet ou partiel de la formation selon les bases légales en vigueur.

Pour les personnes employées dans une entreprise du canton de Neuchâtel, une aide à la formation est possible par le biais du FFPP (Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel).

### Renseignements

Secrétariat CPNE – CG

Filière art.32

Pôle Commerce et Gestion

Bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage

Tél : 032 717 40 92

cpne-cg-fs@rpn.ch

### Inscription

L'inscription formelle est délivrée par le service de la formation professionnelle de votre canton de domicile, au plus tard, une semaine avant le début de la formation, si des places sont encore disponibles.

Pour le canton de Neuchâtel :

[www.ne.ch/ocosp-adultes](http://www.ne.ch/ocosp-adultes)

**CPNE** centre de formation  
professionnelle  
neuchâtelois